Département des Côtes d'Armor
Direction des bâtiments et de la gestion immobilière

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Préparation et exécution d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) Communes de CAUREL, GUERLEDAN, SAINT-CARADEC, SAINT-CONNEC et SAINT-GILLES-VIEUX MARCHE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-IMMO4-CGL
Date limite de remise des plis	24 /09/ 2024 à 12H00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département des Côtes d'Armor
Direction des bâtiments et de la gestion immobilière
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22
Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr
Site internet : http://www.cotesdarmor.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Préparation et exécution d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) Communes de CAUREL, GUERLEDAN, SAINT-CARADEC, SAINT-CONNEC et SAINT-GILLES-VIEUX MARCHE**

La mission consiste en l'établissement par un géomètre expert agrée d'un projet de réorganisation foncière et de travaux connexes à l'échelle d'un territoire en vue de remembrer les propriétés et exploitations agricoles dans le respect des espaces ruraux et naturels.

Code CPV	Libellé CPV
71250000-5	Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Préparation et exécution d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) Communes de CAUREL, GUERLEDAN, SAINT-CARADEC, SAINT-CONNEC et SAINT-GILLES-VIEUX MARCHE
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique - 6 phases
Lieu d'exécution	Communes de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec, Saint-Connec et Saint-Gilles-Vieux-Marché
Durée du marché	96 mois
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix mixtes

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.
Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Phase	**Phase n°1 - Classement des terres**

	16 semaines à compter de l'OS de démarrage
Phase	**Phase n°2 - Elaboration de l'avant projet** **52 semaines à compter de l'OS de démarrage**
Phase	**Phase n°3 - Etablissement du projet** **31 semaines à compter de l'OS de démarrage**
Phase	**Phase n°4 - Préparation du dossier d'enquête publique** **6 semaines à compter de l'OS de démarrage**
Phase	**Phase n°5 - Préparation de la notification de l'avis d'enquête CDAF** **6 semaines à compter de l'OS de démarrage**
Phase	**Phase n°6 - Préparation de notification du procès verbal d'AFAFE** **4 semaines à compter de l'OS de démarrage**

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (Annexe CAD BOI et annexes 1 à 4)
- Calendrier prévisionnel
- Etudes d'aménagement dont le plan de périmètre d'AFAFE
- Cadre du mémoire technique
- Annexe du mémoire technique et méthodologique
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite des lieux du périmètre de l'opération est recommandée afin d'appréhender le relief, les caractéristiques physiques du territoire ainsi que le couvert végétal.

La visite est libre, sans rendez-vous, ni guide.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

  Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

  Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

  Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

  A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature (DC1)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat (DC2)*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Justificatif d'agrément	*Document justifiant que le géomètre signataire du marché est inscrit sur la liste des géomètres experts agréés établie par le ministre de l'Agriculture*
Attestation de non-propriété	*Attestation précisant que le géomètre expert agréé et le chargé de l'opération désignés pour préparer et exécuter l'opération d'aménagement foncier ne sont pas propriétaires de la moindre parcelle dans le périmètre d'aménagement foncier envisagé*
Références professionnelles	*Une liste de références pour des prestations similaires achevées au cours des dix dernières années indiquant les caractéristiques principales des opérations d'aménagement*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	*Acte d'engagement*
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	*Bordereau des prix unitaires (Annexe de l'Acte d'Engagement)*
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	*Le détail quantitatif estimatif est destiné au jugement des offres.*
Mémoire technique et son annexe	*Mémoire technique établi selon les indications du cadre de mémoire technique et son ANNEXE complétée.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique *(1)*** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) *Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :*

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :
Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme

celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Garanties professionnelles et financières

- Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le tableau ci- après.
- Présentation et organisation de l'équipe proposée (10 pts)	- 1 - Présentation détaillée de l'équipe dédiée à l'opération (2 points) - 2 - Présentation détaillée du matériel et logiciel utilisé (2 points) - 3 - Procédure Qualité (2 points) - 4 - Résilience de l'équipe au cours du marché (2 points) - 5 - Compatibilité de l'équipe proposée avec son plan de charge général (2 points)
- Méthodologie et dispositions prises pour l'accomplissement des missions (30 pts)	-1 - Méthodologie générale (6 points) - 2 - Le classement des terres (6 points) - 3 - L'élaboration de l'Avant-Projet (6 points) - 4 - L'élaboration du projet (6 points) - 5 - Préparation du dossier d'enquête et établissement des documents définitifs (6 points)
- Qualité de la prise en compte des contraintes de l'opération (10 pts)	-1- le paysage et la présence de l'infrastructure (1 point) -2- la topographie du périmètre de l'aménagement foncier (1 point) -3- l'amélioration des conditions d'exploitation agricoles (1 point) -4- la facilitation des changements de pratiques agricoles et de l'évolution des systèmes de production. (1 point) -5- la qualité des eaux et des milieux aquatiques dont les zones humides (1 point) -6- les problématiques hydrauliques et risques d'inondation le cas échéant (1 point) -7- les continuités écologiques et la biodiversité terrestre (1 point) -8- l'intégration du bocage (1 point) -9-méthodologie intégrée de prise en compte des contraintes (2 points)
- Décomposition détaillée des temps passés pour les différentes prestations (10 pts)	
2. Prix (40 %)	Notation prix = (pondération du critère x 100) x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)

Il sera attribué une fraction de la note par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

- Réponse cohérente et adaptée aux besoins exprimés : totalité des points
- Réponse succincte ou incomplète par rapport aux besoins exprimés : moitié des points
- Réponse non adaptée ou non abordée : 0 point

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier

les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021